

## Concours 2A SHS - Session 2024

### Sélection des dossiers et épreuve d'entretien

La sélection des dossiers a mobilisé des examinateurs issus de toutes les disciplines du secteur SHS.

Le jury se composait de Frédéric Lebaron, Jean-Christophe Tavanti et Pauline de Becdelièvre.

14 candidat-e-s ont été auditionnés. Toutes et tous étaient manifestement bien préparés à l'épreuve d'entretien, qui consiste à exposer son projet d'études au sein de l'ENS Paris-Saclay.

Une grande attention est accordée à l'appétence et à la motivation pour la recherche, avec l'horizon de la poursuite en doctorat.

Comme chaque année, les présentations varient selon les parcours disciplinaires et les cursus, ce qui conduit le jury à discuter longuement pour établir une échelle commune d'évaluation.

### Epreuve disciplinaire (interrogation orale) de sciences économiques

#### Déroulement de l'épreuve :

Le candidat dispose de 2 heures de préparation pour traiter le sujet qui lui a été soumis. S'ensuit alors un échange de 45 minutes maximum avec le jury. Un exposé de 20-25 minutes est attendu de la part du candidat. A la suite de cet exposé, un échange s'instaure avec le jury qui adresse au candidat ses remarques et questions.

#### Lors de ce concours 2024, le jury a eu recours au sujet suivant :

« Après avoir exposé précisément les principaux résultats de l'article joint, vous développerez une analyse de leurs enjeux scientifiques.

#### Article joint :

"Unraveling in Guessing Games: An Experimental Study, Rosemarie Nagel, *The American Economic Review*, Dec., 1995, Vol. 85, No. 5, pp. 1313- 1326

Document autorisé : dictionnaire Anglais-Français mis à disposition. »

### **Commentaires et recommandations :**

Comme précédemment mentionné par le jury, la clé de cette épreuve réside, dans un premier temps, dans la bonne compréhension des points essentiels de l'article à discuter. Sans se perdre dans les méandres de l'article proposé, le candidat doit être capable de cibler rapidement les contributions scientifiques essentielles, mais il doit y consacrer suffisamment de temps pour les maîtriser et les exposer de façon limpide au jury. C'est seulement après cette étape incontournable que le candidat pourra s'investir dans des réflexions plus personnelles.

Dans le cas présent, s'il était relativement aisé d'illustrer la portée de l'article de Rosemarie Nagel en s'appuyant notamment sur les observations relatives aux marchés financiers, il convenait préalablement de bien en expliquer l'apport. Nagel y développe une démarche expérimentale destinée à comprendre comment les individus appréhendent un jeu du type « concours de beauté » (cf. Keynes). Selon sa forme générale du « p-guessing game », les sujets doivent annoncer simultanément un nombre compris entre 0 et 100 et le sujet vainqueur est celui dont l'annonce est la plus proche de la fraction p de la moyenne des nombres annoncés simultanément par l'ensemble des participants. Comme les individus ne sont pas parfaitement rationnels et qu'ils ne jouent généralement pas l'équilibre de Nash, Nagel montre qu'il est possible de caractériser différents niveaux de sophistication cognitive. Lors des expérimentations, les individus exhibent une rationalité limitée mais font preuve d'apprentissage. L'article introduit le concept de raisonnement itératif limité ou "k-level thinking" afin d'identifier les différents niveaux de rationalité limitée des sujets.

## **Épreuve disciplinaire (interrogation orale) d'histoire**

Le jury était constitué de Quentin Gasteuil et Maxime Launay.

Pour la session 2024, trois candidats ont été interrogés sur le sujet : « Les formes de la politisation ». Le dossier documentaire était composé de deux articles scientifiques. Le premier était un article d'André Loez paru dans *Genèses* en 2005 sous le titre « Mots et cultures de l'indiscipline : les graffitis des mutins de 1917 ». Le second était un article de Marion Fontaine publié dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* (aujourd'hui 20&21) intitulé « Sport et mobilisation politique dans les mines (1944-1950) ».

Couplés au sujet proposé, ces deux articles invitaient les candidats à se concentrer à la fois sur la polysémie du concept de politisation (comme processus et comme état de fait), sur les multiples formes qu'il revêt ainsi que sur les situations historiques dans lesquels il peut s'exprimer (ou non). Il leur offrait en outre la possibilité de réfléchir à la manière dont la politisation doit être avant tout envisagée au travers des individus et groupes concernés, « les idées ne se [promenant] pas toutes nues

dans la rue », selon le mot de Jacques Julliard. Ancrés dans deux moments historiques balisés – la Première Guerre mondiale et l’immédiat après Seconde Guerre mondiale – porteurs d’enjeux historiographiques classiques, ces deux articles offraient aux candidats la possibilité d’interroger les différents ressorts du concept de politisation : il s’agissait tout autant de mettre en lumière ses vecteurs et ses manifestations, ses échos avec la notion de culture politique ou encore les enjeux liés aux formes *infra* qu’elle peut revêtir. Sur le fond, le sujet permettait aux candidats de donner à voir leurs capacités de réflexion autour d’un concept classique en histoire politique – et plus largement en sciences humaines et sociales – et de le mettre en regard de leurs connaissances historiques relatives au XX<sup>e</sup> siècle français. Les candidats avaient intérêt à montrer que ce concept, soulevant des problématiques hétérogènes selon les auteurs, peut intéresser tant les pratiques les plus ordinaires que le militantisme le plus classique. Les deux articles du dossier permettaient d’orienter la réflexion sur le politique par-delà la sphère institutionnelle et une vision stato-centrée.

L’épreuve consistait pour les candidats à construire, en deux heures de préparation et à partir d’une mise en regard de leurs connaissances avec les articles proposés, un exposé de vingt minutes offrant une réflexion sur le sujet. Le jury tient à rappeler les objectifs de cet exercice. Il doit permettre d’évaluer la capacité des candidats à définir et à problématiser un sujet. Le jury tient à souligner la nécessité de ce travail préalable de définition, car il est l’assurance pour les candidats de ne laisser de côté aucune dimension du sujet, et plus de leur offrir une ligne directrice pour étudier les articles qui leur sont soumis. Par ailleurs, cette épreuve invite les candidats à mettre en avant leurs connaissances historiques (et la précision de celle-ci) à la fois en termes de faits historiques, de débats historiographiques ou de pratiques historiennes – notamment sur la question des sources. Enfin, cette épreuve est aussi un exercice formel : la capacité de synthèse et de clarté des candidats est évaluée, en même temps que leur capacité à organiser une réflexion structurée et équilibrée, présentée avec précision dans le temps imparti. Les attendus du jury ne dénotent pas par rapport à d’autres prestations orales : il attend de la part des candidats, entre autres, correction de la langue, précision du vocabulaire et bonne tenue personnelle.

Le jury tient à souligner que les articles proposés ne peuvent servir de prétexte à disserter de manière désincarnée, mais qu’ils doivent être des points d’entrée clairement traités dans des réflexions plus larges. A ce titre, les candidats ne doivent pas hésiter à aller bien en profondeur dans ceux-ci : contexte historique, postulats historiographiques, sources utilisées, apports à la connaissance et à la réflexion. Par ailleurs, les articles proposés forment un corpus que les candidats doivent envisager en tant que tel, en n’hésitant pas à chercher les échos entre les travaux envisagés ensemble de manière cohérente. Parce qu’elle est avant tout une épreuve d’histoire, les candidats doivent également donner corps et chair à une présentation qui ne peut rester au seul stade des spéculations intellectuelles. Enfin, les connaissances utilisées doivent permettre d’enrichir la réflexion, et leur choix est à cet égard une indication précieuse pour le jury ; elles ne peuvent en aucun cas avoir pour unique but de faire étalage d’une culture générale. En tout état de cause, les candidats doivent garder en tête qu’un sujet leur a été proposé, et que c’est à celui-ci que leur travail doit être soumis.

Les 15 minutes d’entretien qui suivaient la présentation des candidats avaient pour objectif de compléter, de préciser ou de développer des points soit oubliés, soit simplement évoqués. Les questions n’ont pas vocation à piéger le candidat, mais bien à approfondir l’évaluation de leur prestation par les examinateurs. A ce titre, les candidats doivent bien distinguer entre les types de

questions posés : certaines appellent une réponse brève, notamment lorsqu'elles concernent un point précis, d'autres peuvent faire l'objet d'une réponse plus élaborée, mais en veillant toujours à ne pas se perdre dans le propos. Lors de ce moment d'échanges, le jury apprécie également la capacité des candidats à soutenir leurs idées et à réagir aux suggestions qui leur sont faites. Le cas échéant, les candidats ne doivent pas hésiter à indiquer leur incompréhension de la question posée, ou leur ignorance d'une réponse : l'entretien ne peut en être que plus fluide et permettre l'évaluation la plus franche. Les candidats ne doivent pas envisager l'entretien comme une soumission à la question, mais bien comme le prolongement de leur exposé ; leur combativité dans cette deuxième étape a été valorisée.

## **Epreuve disciplinaire (interrogation orale) de management**

Le jury était composé d'Adrien Laurent (Maître de conférences, Université Paris-Dauphine) et Salomé Hardy (AGPR, ENS Paris-Saclay).

L'épreuve se décompose en une préparation de 2 heures, une présentation de 20 minutes, et un entretien de 25 minutes.

Trois candidats ont été interrogés à l'oral sur un même sujet : « Faut-il gérer par les résultats dans le secteur public ? » Le sujet était composé de 6 documents, extraits de la presse écrite et d'articles scientifiques.

La question de la gestion par les résultats dans le secteur public est une interrogation actuelle, en particulier dans le contexte des réformes de l'action publique soutenues par le gouvernement. On attendait des candidats qu'ils identifient les points de tension du sujet et qu'ils s'interrogent sur les limites de l'utilisation d'indicateurs de performance appliqués au secteur public.

Les deux premiers documents étaient des articles de presse présentant la volonté d'Emmanuel Macron d'appliquer une "culture du résultat" dans la haute fonction publique, insistant sur la simplification et la réactivité pour regagner la confiance des citoyens. Ces articles défendent l'idée que la productivité, même dans la fonction publique, peut être améliorée grâce à un management inspiré des pratiques du secteur privé. L'accent y est mis sur les succès liés à la numérisation et à la gestion par objectifs, tout en soulignant les limites liées à la rigidité administrative. Ces articles fournissaient un ancrage dans l'actualité et des exemples que les candidats pouvaient mobiliser afin d'illustrer leurs arguments.

Les documents 3 et 4 abordaient la question de la perte de sens au travail du secteur public, notamment en lien avec des restructurations managériales et budgétaires, qui génèrent un sentiment d'absurdité chez les agents publics. Bien que l'intérêt général demeure une source de motivation, il ne constitue cependant pas un rempart suffisant contre la fatigue et le manque de reconnaissance ressentis par les agents. Les candidats pouvaient ainsi explorer des pistes de réflexion sur d'autres modèles managériaux susceptibles d'apporter des solutions à cette perte de sens et de motivation.

Les deux derniers documents étaient des articles de recherche. Le premier, co-écrit par Patrick Gilbert, Emmanuelle Gurtner, et Marion Soulerot en 2021, présente les effets négatifs du *New Public Management*. Basé sur la gestion par objectifs et la mesure de la performance, il a conduit à une intensification du travail et une forme d'aliénation des agents publics. Les auteurs mettent ici en avant le caractère antagoniste de cette gestion publique, qui s'inspire des entreprises marchandes pour les appliquer au secteur public. Enfin, l'article de Philippe Lorino propose une alternative au management par le contrôle en insistant sur l'importance d'une gestion plus flexible et réflexive dans les

organisations complexes. Il soutient que la gestion ne peut simplement reposer sur des modèles rationalistes et des indicateurs. Les candidats pouvaient ici questionner la gestion de la complexité et les risques liés à une gestion du public focalisée sur la performance et la productivité. L'évocation des enjeux autour de modèles managériaux plus participatifs et adaptatifs étaient également attendus.

Le jury souhaite rappeler aux candidats que cette épreuve repose sur une analyse de documents orientée par une problématique, et ancrée dans les théories et pratiques managériales. Les exposés qui négligent d'analyser suffisamment les documents proposés, ou à l'inverse, ceux qui se contentent de citer ces derniers sans un raisonnement argumenté ou sans mise en perspective avec des concepts pertinents en management, ont été pénalisés.

Les notes se sont échelonnées de 11 à 17/20.

## Epreuve disciplinaire (interrogation orale) de sociologie

Jury : Solenne Carof & Eliza Benites-Gambirazio

Temps de préparation : 2 heures / Exposé : 25 minutes / Discussion : 20 minutes

Quatre candidat-es ont été interrogé-es à l'oral sur deux sujets distincts : « La santé, un enjeu éthique ou politique ? » et « Pratiques écologiques et rapports à l'environnement ». Chaque sujet était composé d'une série de 5 documents statistiques et textuels, principalement issus d'enquêtes statistiques et de revues académiques.

Le premier sujet portait sur les enjeux éthiques et/ou politiques de la santé. Les candidat-es devaient se saisir de tous les documents présentés et citer systématiquement certains résultats (notamment chiffrés) pour soutenir leur argumentation. Les différents documents s'intéressaient aux inégalités sociales de santé révélées lors du Covid-19 ; à la problématique de la littératie en santé ; aux rôles des associations de patients ; aux interrogations morales des médecins dans des cas « limites » comme la réanimation pédiatrique ; et aux dimensions raciales et économiques sous-tendant certaines pratiques médicales comme la GPA. Trois dimensions majeures pouvaient être abordées lors de l'oral. La première dimension concernait les inégalités sociales de santé et ce qu'elles révèlent comme injustices et rapports de domination dans notre société, en termes structurels (institutionnels, économiques, hiérarchiques) mais également conjoncturels (interactions sociales, représentations sociales stigmatisantes, etc.). Le Covid-19, mais également la littératie en santé, pouvaient être utilisés comme exemples paradigmatiques d'inégalités sociales ayant des conséquences sur les inégalités de santé. Les enjeux de prise en charge, et la crise « éthique et politique » que traverse l'hôpital public et plus largement les politiques publiques de santé en France pouvaient être abordés grâce à ces exemples. Des auteurs comme Boltanski (1971), Darmon (2003), Lang (2015), Juven et al. (2019) ou Loretti (2021) pouvaient servir à étayer cette argumentation, qui pose une question essentielle : une injustice/discrimination est-elle systématiquement « immorale » ? Une deuxième dimension majeure, que les candidat-es pouvaient aborder, concerne le rôle des différents acteurs de la santé dans la mise en évidence des enjeux moraux sous-jacents aux politiques de santé. S'il était possible de s'intéresser

aux professionnels de santé, les textes et tableaux présentés portaient plus spécifiquement sur le rôle essentiel des patients, ainsi que des associations de patients, qui apportent des réflexions mais également des ressources essentielles pour répondre à ces défis moraux. Des exemples autour du rôle de l'expertise acquise par les associations de patients (avec l'exemple du VIH-Sida) qui ont rappelé les dimensions éthiques propres à toute recherche médicale, pouvaient être mobilisés. Mais il était également possible de questionner le rôle des patients comme « producteurs » de ces inégalités morales dans le champ de la santé (dans le cas par exemple de la GPA au Mexique). Les travaux de Parsons (1975), Corbin et Strauss (1987), Epstein (2001), Rabeharisoa et Callon (2002), Dodier (2003), Tourette-Turgis et Thievenaz (2014) pouvaient être déployés pour analyser cet axe. La troisième dimension pertinente concernait l'évolution des cadres éthiques et juridiques mais aussi de la prise de décision dans un contexte de transformation scientifique et technique (molécularisation de la science, collectivisation de la décision, démocratie sanitaire, etc.). L'acharnement thérapeutique, mais également la nécessité du consentement des patients (et donc de leur littératie), ou enfin les questionnements médicaux autour de la valeur de la vie d'un patient (dans le cas du Covid-19, de la réanimation pédiatrique) sont des exemples qui permettaient de questionner l'évolution de la médecine moderne. Les travaux de Baszanger (2000), de Sallée (2006), de De Montgolfier et al. (2021), ou encore de Mattei (2022) pouvaient être discutés dans cet axe. D'autres axes d'analyses pouvaient être choisis, à condition qu'ils soient pertinents par rapport aux documents présentés, et cohérents par rapport à la problématique des candidat.es.

Le deuxième sujet portait sur les pratiques écologiques et les rapports à l'environnement. Il était attendu des candidat-es qu'elles-elles définissent les termes du sujet tout en contextualisant le récent tournant de la sociologie vers des objets (environnement, écologie) qui ne lui sont à première vue pas ou peu familiers et qui renvoient plus particulièrement à d'autres sciences. Même si la formation en sociologie de l'environnement demeure encore très parcellaire, on pouvait néanmoins attendre des candidat-es qu'elles-ils mettent en relation les questions autour de l'environnement et de l'écologie avec des cadres d'analyse plus centraux de la discipline sociologique, comme ceux d'inégalités sociales, de domination ou de rapports de pouvoir. La mise à l'agenda médiatique et politique de la question environnementale, s'appuyant sur des événements plus ou moins récents (marches climat, mobilisations contre les méga bassines et la construction de l'autoroute A69, scandale des polluants éternels etc.) pouvaient servir d'amorce au sujet. En s'appuyant sur les cinq documents présentés pour étayer leurs argumentations, deux grandes dimensions pouvaient ainsi être abordées. La première s'apparentait à la mise en avant des contributions par CSP et par genre à la dégradation environnementale en s'attachant à dégager les résultats des enquêtes sur les pratiques et les styles de vie des français dans les domaines de la mobilité et des modes de déplacements, la gestion des déchets, l'alimentation, ou encore les pratiques de consommation – par exemple, le rapport à l'achat neuf et la tolérance à l'usure (enquêtes statistiques reprises et analysées par P. Coulangeon, Y. Demoli, M. Ginsburger et J. Madon). La deuxième interrogeait la promotion de nouvelles normes comportementales autour de "petits gestes" véhiculant l'éco-citoyenneté (O. Sipan) et pouvant s'apparenter à une forme d'écologie dominante. Les documents présentés permettaient aussi de les mettre en regard avec les pratiques, le plus souvent économes, des classes populaires et leurs représentations de l'écologie (H. Malier, J.-B. Comby). Les candidat-es pouvaient par exemple montrer en quoi l'articulation entre rapports de classe et de genre contribuait à renforcer les clivages sous l'effet de représentations et de normes faisant l'objet d'une appropriation inégale des groupes sociaux. Certaines autres variables sociologiques – comme le lieu de résidence ou l'âge – pouvaient aussi venir approfondir cette discussion. De plus, des critiques adressées au tournant participatif des politiques publiques et à la figure de l'écocitoyen renvoyaient plus largement aux cadrages des enjeux

environnementaux contribuant à invisibiliser les structures sociales et économiques dominantes. Les candidat·es pouvaient ainsi se saisir des dimensions politiques des rapports à l'environnement en pointant les contestations autour de l'inaction des pouvoirs publics, et l'activité de groupes et des collectifs – plus en ou moins institutionnalisés – prônant des formes de mobilisations pour des causes environnementales ou pour plus de justice environnementale (actions de sabotage ou désobéissance civile, pétitions, marches etc.).

Le jury souhaite rappeler aux candidat·es que cette épreuve est fondée sur une analyse de documents qui doit toutefois être mise au service d'une question directrice ancrée dans les sciences sociales. Les exposés très érudits mais qui ne cherchent pas à analyser suffisamment les documents proposés, ou à l'inverse, les exposés qui ne font que relire ces derniers sans raisonnement argumenté ou mise en perspective avec des références pertinentes, ont été pénalisés.

Il est nécessaire de pouvoir proposer au cours d'une introduction structurée, une problématique, et justifier le plan qui sera suivi dans l'exposé avant de produire un développement équilibrant la présentation des chiffres ou idées clés tirés des documents et de thèses sociologiques connues par ailleurs, avant de conclure en répondant à la question introductive et de proposer des prolongements fondés sur les limites des documents apportés.

Le jury tient à souligner l'importance de bien connaître les méthodes d'enquête de la sociologie, notamment d'être capable de lire des documents statistiques, et notamment d'expliquer les principes de la régression logistique et de la significativité. Les notes se sont échelonnées cette année de 14 à 16/20.